



## **Commune de Blonay-St. Léger**

### **Décision de la Commission du label**

Lors de la séance du 14 novembre 2023 la Commission du label de l'Association Cité de l'énergie a décidé

**d'attribuer le label Cité de l'énergie**

**à la Commune de Blonay-St. Léger**

### **Evaluation**

L'évaluation se fonde sur les statuts et le règlement de l'Association Cité de l'énergie, ainsi que sur les documents suivants, traitant de l'engagement de la commune pour la politique énergétique :

- Demande d'attribution du label
- Décisions de l'organe responsable
- Portrait / données générales
- Inventaire accompagné des documents justificatifs
- Programme de politique énergétique
- Rapport d'audit
- Prise de position positive du service cantonal de l'énergie
- Adhésion à l'Association Cité de l'énergie.

La Commune de Blonay-St. Léger reçoit le label Cité de l'énergie avec le résultat suivant :

**Sur un maximum total de 475 points, la commune obtient 314.8 points, soit un score de 66.3 %**

## Droits et obligations

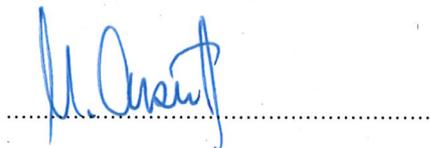
- Cette décision octroie le droit d'avoir l'appellation  
**« Cité de l'énergie »**  
et de l'utiliser dans tous les cas où cela est jugé nécessaire.
- Les statuts de l'Association Cité de l'énergie et le règlement correspondant font partie intégrante de cette autorisation.
- Toutes indications et données mises à disposition dans le cadre des activités du label sont traitées de manière confidentielle. Elles ne sont publiées qu'avec l'accord des personnes responsables.
- Les Cités de l'énergie sont membres de l'Association Cité de l'énergie et bénéficient des prestations qui y sont liées.
- A la réception de cette décision, l'organe responsable prend connaissance des indications relayées lors de la séance d'audit et s'efforce de les mettre en œuvre avec le programme de politique énergétique dans les années à venir.

## Signature

Lieu : Liestal,

Date : 14.11.2023

Le président :



Le secrétariat :



### Au nom de la Commission du label de l'Association Cité de l'énergie :

Michael Casutt, Office de l'énergie et des transports, Canton des Grisons, président  
Christoph Bläsi, Service cantonal de l'énergie, Canton de Soleure  
Stefano Giamboni, Service de l'énergie et de l'environnement, Canton de Neuchâtel  
Martin Niederberger, Département de construction, Commune de Münsingen  
Alex Nietlisbach, Département pour les déchets, l'eau, l'énergie et l'air, Canton de Zurich  
Marcel Knöri, Office de l'eau et de l'énergie, Canton de Saint Gall  
Marco Lustenberger, Environnement et énergie, Canton de Lucerne  
Stefano Benagli, Délégué de l'énergie, Ville de Neuchâtel

